Batteries Lithium-Ion

Un produit dangereux à ne pas sous-estimer

Le Code du travail français évoque clairement la sécurité aux postes de travail, la sécurité des locaux.

Article R4227-22
Les locaux ou les emplacements dans lesquels sont entreposées ou manipulées des substances ou préparations classées explosives, comburantes ou extrêmement inflammables, ainsi que des matières dans un état physique susceptible d'engendrer des risques d'explosion ou d'inflammation instantanée, ne contiennent aucune source d'ignition telle que foyer, flamme, appareil pouvant donner lieu à production extérieure d'étincelles ni aucune surface susceptible de provoquer par sa température une auto-inflammation des substances, préparations ou matières précitées. Ces locaux disposent d'une ventilation permanente appropriée.

Article R4227-28
L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Article R4227-49
Lorsque des atmosphères explosives peuvent se former en quantités susceptibles de présenter un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs ou d'autres personnes, l'employeur prend les mesures nécessaires pour que :

1° Le milieu de travail permette un travail en toute sécurité ;
2° Une surveillance adéquate soit assurée et des moyens techniques appropriés utilisés ;
3° Une formation des travailleurs en matière de protection contre les explosions soit délivrée ;
4° Les travailleurs soient équipés, en tant que de besoin, de vêtements de travail adaptés contre les risques d'inflammation.

Article R4324-45
Les équipements de travail mobiles automoteurs qui, par eux-mêmes ou du fait de leurs remorques ou de leur chargement, présentent des risques d'incendie sont munis de dispositifs de lutte contre l'incendie, sauf si le lieu d'utilisation en est équipé à des endroits suffisamment rapprochés.

asecos, fabricant Leader sur le marché d'armoires de sécurité certifiées conformes aux Normes NF EN-14470 pour le stockage des produits dangereux dont les batteries au Lithium-Ion

Nos équipes sont formées auprès du **CNPP prévention et maîtrise des risques** à la *« Maîtrise de la préconisation, des risques liés à la manipulation et aux stockages des produits dangereux »*

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La filiale France – Maghreb est certifiée QUALIOPI concernant les actions de formations.

iprp Habilitation

Notre équipe d'Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) participe à la préservation de la santé, de la sécurité des salariés et à l'amélioration des conditions de travail dans un objectif exclusif de prévention.

Scanner le code QR et accéder directement au configurateur de produits.

Vos experts asecos sont joignables par téléphone +33 3 87 78 62 80 ou par Mail à info@asecos.fr

asecos®

asecos SARL
Sécurité et protection de l'environnement
1, rue Pierre Simon de Laplace

57070 Metz - France
Téléphone : +33 3 87 78 62 80
info@asecos.fr